**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 61 (1910)

Heft: 5

Rubrik: Chronique forestière

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

essences forestières des Etats-Unis <sup>1</sup>, les termes de Yellow et de Pitch pine sont appliqués d'une façon différente dans les divers territoires des Etats-Unis.

Le terme de "Yellow pine" correspond: 1° au Pinus arizonica (Arizona pine) dans l'Arizona; 2° au Pinus ponderosa (Bull pine) dans le sud de la Californie (la même espèce est désignée ailleurs comme Pitch pine); 3° au Pinus ponderosa scopulorum (Rock pine) dans le Montana, le Nebrasca et les Montagnes Rocheuses; 4° au Pinus taeda (Lobolly pine) dans l'Alabama; 5° au Pinus echinatra (Shortleaf pine) dans l'Est et le Sud (le même étant désigné comme Pitch pine dans le Montana; 6° au Pinus palustris (Longleaf pine) dans la région atlantique; enfin 7° au Pinus rigida, habituellement considéré comme le véritable Pitch pine.

D'autre part, la dénomination de *Pitch pine* s'applique : 1° à *Pinus heterophylla* (Cuban pine) ; 2° d'une façon assez générale, à *Pinus palustris* (Longleaf pine) ; 3° à *Pinus echinatra* dans le Montana ; 4° à *Pinus rigida* (Pitch pine proprement dit) ; 5° enfin à *Pinus ponderosa*, qui, comme nous l'avons vu, est aussi désigné comme Yellow pine dans d'autres parties du Nord de l'Amérique.

Ainsi qu'on le voit, il y a fagots et fagots. Il est assez probable d'ailleurs que d'autres espèces encore, épicéas et mélèzes entre autres, dont les qualités techniques présentent d'assez grandes différences, sont introduites comme Yellow ou Pitch pine. Une observation toute récente m'a mis à même de juger de l'extraordinaire élasticité des désignations commerciales; il s'agissait d'un échantillon de bois livré par une grande maison de Mannheim, sous le nom de "Rotholz" (bois rouge), expression qui s'applique habituellement au bois plus ou moins rouge de diverses légumineuses tropicales des genres Caesalpinia et Baphia. Or, l'examen microscopique m'a permis de déterminer l'échantillon en question comme de l'arolle de Sibérie!

P. Jaccard.



# Chronique forestière.

## Cantons.

Vaud. Société vaudoise des forestiers. Il est bien un peu tard pour parler de l'assemblée d'hiver de la Société vaudoise des forestiers, mais comme plusieurs décisions de grande portée y ont été prises, nous pensons intéresser la majorité des lecteurs du Journal forestier en reprenant, l'un après l'autre, les tractanda les plus importants de cette séance.

A tout seigneur, tout honneur, nous commençerons par l'événement capital de l'exercice écoulé, nous voulons parler de la publication des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> "Check Lish of the forest trees of the United States", by G. B. Sudworth, Dendrologish of the Division of Forestry. Washington. 1898.

"Beaux arbres du canton de Vaud". Dans son rapport de gestion Mr Badoux, président, a donné lecture de quelques articles parus dans la presse romande et prouvant le bel accueil fait au nouveau volume. Les forestiers vaudois avaient d'ailleurs déjà constaté la chose "de visu" et ils avaient à cœur d'exprimer, à cette occasion, leur reconnaissance à celui qui fut l'âme de l'œuvre, à Mr Badoux lui-même. C'est ce que Mr Barbey fit en quelques paroles bien senties qui trouvèrent l'approbation de l'assemblée entière. Ce témoignage était mérité, car la mise au point de ce livre a demandé une somme de travail énorme et tout, depuis le lancement des formulaires d'enquête jusqu'à la rédaction du texte et aux longues tractations avec les photographes et les éditeurs, est l'ouvrage de Mr Badoux qui a acquis ainsi des titres incontestés à la reconnaissance de la société.

L'assemblée a discuté, par la même occasion, la continuation de la publication en éditant un second volume consacré aux arbres exotiques et, en partie aussi, aux indigènes dont un grand nombre avaient passé inaperçus et qui ne sont connus que depuis que l'attention du public a été éveillée.

Encouragée par le succès du premier volume, l'assemblée a décidé en principe la publication de ce second volume; le comité cependant n'a pas voulu se laisser imposer un délai pour son achèvement.

Après avoir renouvelé ici les remerciements de la société à M<sup>r</sup> Badoux, il ne nous reste qu'à souhaiter que les quelques exemplaires restants des "Beaux arbres" soient vite écoulés pour pouvoir passer en toute confiance aux travaux préliminaires du second volume.

Il est un autre objet qui, en 1909, a absorbé pendant quelque temps l'attention des membres du comité et, s'il n'a pas eu comme les "Beaux arbres", l'honneur d'une grande publicité, du moins la société en attend-t-elle de bons résultats; il s'agit de la distribution aux bibliothèques scolaires du canton du "Manuel de l'Arbre" de Cardot. A l'aide d'un subside de l'Etat la Société a fait l'acquisition de 500 exemplaires de cet ouvrage dont 450 ont été remis au Département de l'Instruction publique qui avait bien voulu se charger de la répartition. Nous espérons que le volume aura été bien accueilli par nos écoles et qu'il contribuéra a attirer l'attention de la jeunesse sur les forêts et sur l'importance qu'il y a à les maintenir en bon état.

C'est avec moins de plaisir que le comité a présenté son rapport au sujet de l'agenda forestier, car la vente en est peu rémunératrice pour son éditeur, Mr Sack-Reymond. Cependant celui-ci ne perd pas courage et le comité est prêt à le seconder pour tirer victorieusement l'agenda de cette mauvaise passee. Pour cela une refonte s'impose. Le gros de la clientèle étant constitué par les gardes forestiers, il faut éliminer de l'édition actuelle plusieurs matières inutilisables pour eux et les remplacer par des données agricoles. Ainsi ceux qui ont un train de campagne, et c'est la grande majorité, trouveront dans le nouvel agenda forestier tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour

les travaux des champs et de la forêt. Cette nouvelle édition sera prête pour 1911 et le comité compte que les gardes approuveront ce remaniement en achetant tous l'agenda vert.

Le Journal forestier suisse a trouvé dans la Société vaudoise des forestiers un ferme soutien. Les <sup>2</sup>/<sub>3</sub> des membres y sont abonnés et il ne se passe pas de séance sans qu'une propagande active soit faite pour recruter de nouveaux lecteurs. Ce journal est servi à tous les membres de la société pour le prix de 2 francs et la caisse de la société rembourse à l'éditeur 1 franc par abonnement pour ceux qui n'ont pas droit au tarif réduit. En 1909, il a été payé de ce chef 45 francs; le peu d'importance de cette somme s'explique par le fait que la plupart des abonnés sont des gardes forestiers ou des membres de la société des forestiers suisses, lesquels jouissent d'emblée du tarif réduit. <sup>1</sup>

L'assemblée d'été aura lieu cette année, à Lausanne, au moment de l'exposition nationale d'agriculture, probablement les 16 et 17 septembre. Le programme provisoire a été établi de la façon suivante; Réunion à Lausanne le 1<sup>er</sup> jour, transport par tramway au Chalet-à Gobet, visite des forêts de la ville de Lausanne et conférence de Mr Buchet, inspecteur forestier, sur l'aménagement de ces forêts, soirée familière et coucher au Chalet-à-Gobet; le lendemain descente à Lausanne et, le matin: visite de la division XIV, "forêts, chasse et pêche", dans laquelle la société exposera elle-même aussi; banquet à la cantine, puis visite ad libitum de l'exposition en général.

L'assemblée avait encore à décider par quoi elle voulait remplacer les concours de bonne tenue de pépinières qui sont supprimés. Le comité, par l'organe de M<sup>r</sup> de Luze, faisait dans ce but trois propositions qui toutes ont été acceptées.

En premier lieu il a été décidé d'instituer des concours de travaux écrits entre les gardes avec périodicité de 2 ans. La société récompensera ensuite, par l'octroi de diplômes, les communes qui se sont distinguées dans la gestion de leurs forêts et surtout celles qui ont exécuté d'importants travaux forestiers, tels que des reboisements ou des réseaux de chemins. Enfin, pour bien montrer tout l'intérêt qu'elle porte aux petits propriétaires forestiers, la société fera donner avec ses propres moyens des conférences forestières suivies, si possible, de démonstrations en forêt. Mais tandis que les concours de travaux écrits et les conférences seront organisés de suite, la façon de récompenser les communes fera l'objet de nouvelles études de la part du comité. Il y a tout lieu de croire que ces manifestations de l'activité de la société contribueront à lui attirer la sympathie des populations campagnardes et à développer l'intérêt grandissant qu'elles portent aux forêts.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> Badoux, l'assemblée décide de faire inscrire la société comme membre à vie de la "Ligue suisse pour la na-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Note de la rédaction. Nous nous faisons un plaisir de remercier le Comité de la Vaudoise de tout ce qu'il fait pour le Journal. Et c'est pourquoi nous nous empressons de publier ici, toutes les communications concernant cette Société.

ture". Il était naturel et il rentrait dans le cadre de ses travaux que la société participat au mouvement qui se poursuit en Suisse pour la protection et la conservation des sites remarquables.

Les communications principales étaient au nombre de deux. L'une avait pour sujet "Les procédés modernes de conservation des bois" et a été présentée par M<sup>r</sup> Moreillon, inspecteur forestier. Le conférencier a décrit les principaux ennemis des bois de construction et a, ensuite, passé en revue les différents moyens préconisés pour leur conservation. Dans la discussion, M<sup>r</sup> Decoppet, professeur, a fait observer que les dégâts que l'on constate fréquemment dans les charpentes des nouvelles constructions proviennent de ce qu'on ne laisse plus les bois suffisamment sécher avant de les mettre en œuvre.

Mr Comte, inspecteur forestier, a ensuite lu un très intéressant travail sur les "Soins à donner aux jeunes peuplements." Il est grand partisan de l'éclaircie par le haut et il voudrait que toute opération culturale ait pour but de dégager l'étage dominant. Mais, plutôt que d'analyser d'une façon incomplète cette conférence, nous préférons renvoyer les lecteurs au Journal forestier suisse, dans lequel elle doit prochainement être publiée.

Un banquet de 125 couverts a suivi cette séance qui pourra prendre place parmi les plus laborieuses et les plus intéressantes dans les annales de la société.

M. Petitmermet.

— *Une belle carrière*. M. Charles Bertholet, ancien inspecteur forestier de l'arrondissement de Lausanne, s'est retiré de l'administration à la fin de l'année dernière, pour raison d'âge.

Samedi dernier, en présence du chef du service des forêts, M. Muret, des inspecteurs forestiers et des aménagistes du canton de Vaud, le Conseil d'Etat lui a fait remettre une pièce d'argenterie avec dédicace, en remerciement des excellents services rendus pendant 51 ans. M. le conseiller d'Etat Oyex-Ponnaz, chef du Département de l'agriculture, a retracé les grands mérites de M. Ch. Bertholet et lui a exprimé la reconnaissance du Conseil d'Etat.

Les anciens collègues de M. Ch. Bertholet lui ont remis un souvenir à la même occasion. En leur nom, M. le chef du service des forêts lui a dit tous les regrets qu'ils ont à voir partir celui qui fut leur modèle.

M. Charles Bertholet est né en 1834. Il fut de la première promotion de notre Ecole forestière fédérale à Zurich. Il y décrocha le premier diplôme. C'était en 1858. L'année suivante il remplaça, dans l'arrondissement de Moudon-Payerne, M. Burnand.

En 1860, il travaille à l'élaboration de plans d'aménagement dans les forêts communales du canton. De 1861 à 1870, il est inspecteur forestier de l'arrondissement bernois de Neuveville. En 1870, M. Bertholet rentre dans son canton pour enseigner, durant huit ans, les sciences naturelles au collège d'Aigle. En 1878, il rentre dans le service des

forêts et dirige jusqu'en 1890 l'arrondissement de Cossonay. Son domicile était alors à Morges.

M. Bertholet a passé les vingt dernières années dans l'arrondissement de Lausanne.

Les meilleurs vœux de ses anciens collègues l'accompagnent dans sa retraite. Puisse ce digne vétéran nous être conservé longtemps encore.

Neuchâtel. Crue des eaux. Les énormes chutes de pluie de janvier 1910, les inondations qu'elles provoquèrent un peu partout dans l'Europe centrale et qui tournèrent au désastre à Paris et dans sa banlieue, ont eu chez nous aussi d'assez graves effets. La tempête qui débuta le 18 janvier au matin, atteignit son maximum d'intensité dans la nuit du 18 au 19, avec une chute de pluie telle que tous les cours d'eau débordaient le matin du 19. Dès ce moment on signala de tous côtés des dégâts sans nombre, et l'inondation s'aggrave jusqu'au 20.

Le lac de Neuchâtel qui, le 18 janvier, était à la cote de 430 m, atteignait le 25 la cote de 431 m. Du 20, à 7 heures du matin, au 21, à même heure, il montait de 28 cm. Pareille hausse n'avait jamais été enregistrée dans un espace de vingt-quatre heures. Le lac mesurant 216 km², il a fallu pour une crue de 28 cm en un jour, un apport de 700 m³ d'eau à la seconde. On peut estimer que le 20 janvier, l'Areuse débitait 250 m³, le Seyon 50 m³, la Serrière 10 m³ à la seconde. L'apport de l'Aar dans le lac de Bienne fut assez considérable pour provoquer le renversement du courant de la Thielle, phénomène qui s'observe, il est vrai, de 20 à 50 jours par an, mais très exceptionnellement à cette époque de l'année.

La cote 431 m atteinte par le lac le 25 janvier, est aussi toutà-fait anormale pour la saison. Depuis la correction des eaux du Jura, ce niveau n'a du reste été dépassé qu'une seule fois, en 1896, avec le chiffre 431 m 04. La cote 430 m n'a reparu que dans la journée du 26 mars: il a donc fallu deux mois à la Thielle pour débiter la masse d'eau dont le lac s'était accru en 7 jours. A. D. (Rameau de Sapin).

Grisons. M. Enderlin, inspecteur cantonal des forêts, à Coire, nous écrit ce qui suit: "Nous lisons dans le numéro d'avril du Journal forestier suisse, que M. Steiger, de St-Gall, a été appelé aux fonctions d'inspecteur forestier de la commune de Klosters; le fait est juste, seulement la communication en était prématurée, puisque cette nomination n'a eu lieu que le 3 mai. Il en est de même de la nomination de M. Büchli, à Coire; la place d'aménagiste est au concours jusqu'au 10 mai et M. Büchli, ainsi qu'il nous l'écrit, n'est pas candidat. En outre, ni l'autorité, ni l'inspection des forêts, n'ont connaissance des difficultés avec l'inspecteur cantonal qui ont amené M. Coaz, inspecteuradjoint, à démissionner de ses fonctions."

Je n'ajouterai aucun commentaire à la lettre de M. Enderlin, visant la communication mentionnée et dont je suis l'auteur. Decoppet.

